



CCAS du 21 mars 2019: Déclaration préliminaire FO

Cher(e)s camarades, Mesdames, Messieurs, Monsieur le Directeur,

Notre pays traverse une profonde crise sociale . Dans un contexte déjà tendu, les politiques du gouvernement depuis près de deux ans ont conduit à cette explosion. Par leur remise en cause constante de notre modèle, par leur mépris des syndicats, en s'attaquant systématiquement aux plus faibles et en mettant tout en œuvre pour augmenter les injustices fiscales, sociales, territoriales, ceux qui nous gouvernent mettent notre démocratie en danger.

Les fonctionnaires sont une des cibles privilégiées de ce gouvernement et de la majorité présidentielle. Déjà privés de toute augmentation de leur pouvoir d'achat depuis 2007 (gel du point d'indice), ils vont devoir maintenant subir les effets néfastes d'Action Publique 2022 pour leurs emplois, de la loi de transformation de la fonction publique pour leurs droits statutaires et de la réforme des retraites dont tout porte à croire qu'ils seront les principaux perdants.

Après les manifestations et grèves des 5, 7 février et 19 mars derniers, FORCE OUVRIÈRE poursuivra ses actions dans l'intérêt des salariés du publics et du privé.

Voilà pour le contexte général, passons maintenant aux problèmes liés à nos ministères.

FORCE OUVRIÈRE rappelle qu'elle est attachée à une protection sociale complémentaire efficace à un coût attractif qui participe réellement à l'amélioration de la qualité de vie des agents actifs ou retraités.

Sur le fond, il n'est pas acceptable que l'État-Patron en ne contribuant qu'à hauteur de 1,8% de la cotisation s'arroge le droit de définir la nature des prestations du régime complémentaire santé alors que ses agents devront eux en payer plus de 98%.

Nous ne reviendrons pas sur les négociations opérées à marche forcée en 2018. Nous sommes obligés de constater un manque d'information auprès des agents actifs sur le sujet et à plus forte raison auprès de nos retraités ainsi qu'un retard important pour la mise en place du référencement.

FORCE OUVRIÈRE prend acte de son exclusion du comité mais revendique son droit à l'accès aux données chiffrées et aux éléments indispensables liés à la mise en place

du référencement. Données qui doivent en tout état de cause être présentées à tous les membres du CCAS.

Du point de vue budgétaire, vous annonciez Monsieur le Directeur lors du dernier CCAS plénier une stabilité globale du montant de crédits d'action sociale pour l'année 2019. Nous ne disposons à ce jour d'aucune information sur le montant total des crédits notifiés mais les données chiffrées obtenues sur des notifications de crédits de certains RBOP sont alarmantes.

Ainsi, en région Occitanie, la dotation pour l'action sociale 2019 du BOP 217 HT2 affiche une baisse de 54 376 € par rapport à la dotation 2018. nous observons également une baisse de crédit de 33 137 € pour la DIR-Est. En 2018 l'ensemble des crédits délégués aux RBOP ont permis de couvrir 92,69 % des besoins exprimés. En 2019 ce pourcentage chuterait à 67,31 % dans certaines régions si l'on s'en tenait à ce qui vient d'être délégué. Nous tenons à souligner notre stupéfaction à la lecture d'une des raisons avancées par vos services pour justifier de la baisse des dotations: la nécessité de financer au moins partiellement le grand débat !? Pouvez vous s'il vous plaît nous expliquer le fondement comptable de cette opération et plus largement les autres raisons qui vous ont conduit à sacrifier une part non négligeable de l'action sociale du ministère?

La mise en place des CLAS dans les grandes régions est un sujet d'actualité, les élections des Présidents sont en cours. À ce sujet FO note avec satisfaction que vous avez retenu sa proposition de mise en place de correspondants locaux. Cette mesure va permettre aux CLAS de vivre et de proposer des actions, au plus près des attentes des agents.

Pour ce qui concerne la valorisation du parcours professionnel des présidents de CLAS, l'application des règles calquées sur les textes régissant les représentants syndicaux ne concernerait que les présidents de CLAS disposant d'une décharge d'activité d'au moins 70 %. FO constate que ces modalités seront pénalisantes pour les présidents de CLAS. En effet, le texte instaure une « automaticité » de promotion de changement de grade à condition que les agents respectent les critères de moyenne CAP. Ces moyennes sont très élevées (âge, durée de service dans la fonction publique, et/ou dans le grade) et n'entraînent une promotion que lorsque les agents concernés sont aux portes de la retraite.

Cette modalité n'est donc pas l'avancée en matière de valorisation des présidents de CLAS promise par la DRH, mais une réelle régression !

En outre, il n'y a rien de prévu pour les présidents de CLAS dont la quotité de décharge est en dessous de 70 %.

Le fait que la quotité de décharge ne dépasse que très rarement les 50 % est une réalité qui découle souvent d'un choix personnel des agents soucieux à juste titre de ne pas hypothéquer leur déroulement de carrière et également de pouvoir rester dans leur zone géographique.

Ces présidents devront dépendre pour leur promotion par tableau d'avancement de la bienveillance ou non de leur service qui le plus souvent les écarteront de leur liste pour ne pas obérer leurs possibilités de promotion. Ainsi, tenir la présidence d'un CLAS mettra un frein au déroulement de carrière des agents pendant au moins la durée du mandat.

Que dire sur le changement de catégorie !

Aucune modalité n'est prévue à cet effet et même votre administration, Monsieur le Directeur, est dans le flou le plus complet !

Pour preuve, lors de la dernière pré-CAP sur la liste d'aptitude des SACDD, une présidente de CLAS placée en 11^{ème} position de la liste ZGE a été retirée des listes par la DRH pour être placée dans la liste des représentants syndicaux. Notre fédération est totalement opposée à cette pratique pénalisant les présidents de CLAS et sujet à confusion pour les personnels au sujet des attributions des uns et des autres. En étant sur les listes de sa ZGE cet agent avait l'espoir d'être promu en 2020. Or, sur les listes des permanents syndicaux cet agente va devoir attendre plus de 10 ans pour atteindre les moyennes des CAP !

Les élus FORCE OUVRIÈRE à la CAP des SACDD demandent l'inscription de cet agent sur les listes de promotion de son service et nous vous demandons d'intervenir en ce sens.

Monsieur le Directeur, votre administration doit valoriser le parcours des présidents de CLAS. Vos propositions ne comblent pas le véritable vide juridique qui handicape leur avenir professionnel. Au contraire elles valident le blocage dont ils pâtissent durant la durée de leur mandat.

Pour FO c'est inacceptable, nous vous demandons des modalités de gestion claires et valorisantes avec un engagement aujourd'hui lors de ce premier CCAS pour la nouvelle mandature.

FORCE OUVRIÈRE a été alertée au sujet du coût élevé des repas pris dans les restaurants administratifs par de nombreux agents, affectés en région Île-de-France, lorsqu'ils se déplacent pour des formations et/ou des réunions et qu'ils doivent déjeuner dans une autre structure.

De ce fait, le tarif visiteur leur est systématiquement appliqué et ils ne peuvent par conséquent bénéficier ni de la subvention ministérielle ni de la PIM.

De même, ils ne peuvent pas prétendre au remboursement du repas sur le forfait « déjeuner dans un restaurant administratif » dans le cadre d'un ordre de mission, étant dans la même résidence administrative.

FO rappelle que l'harmonisation de la restauration collective dans les DDI a été mise en place au courant de l'année 2018 par le SGG et financée par le BOP 333. La mise en œuvre de cette harmonisation est une réussite totale au bénéfice des agents et confirme bien que lorsque l'on veut mettre les moyens nécessaires, on le peut.

FO, attachée à une restauration collective sociale de qualité, trouve inacceptable cette iniquité de traitement entre les agents au niveau national.

FO vous demande de prendre les dispositions afin que tous les agents affectés en Île-de-France puissent bénéficier des subventions allouées pour la prise en charge de leur déjeuner dans une autre structure, en passant des conventions avec l'ensemble des restaurants administratifs de la région.

Plus largement lors du dernier CCAS plénier, vous reconnaissiez la situation non équitable vécue par les agents des DREAL des DIR et des DIRM fréquentant le même restaurant administratif que des agents des DDI et qui ne bénéficient pas à ce jour du même niveau d'harmonisation. Un état des lieux devait être fait par vos services sur cette situation conditionnant la prise en charge de cette harmonisation par le ministère. Ou en sommes nous ?

Après une très longue séquence d'échanges (10 mois) où les représentants FO sont restés fermes sur la pérennisation de l'objectif socio-éducatif, FORCE OUVRIÈRE se félicite du renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) ministérielle pour la période 2019/2022, qui sauvegarde globalement les moyens financiers, humains et matériels alloués au CGCV. Toutefois, et ce, malgré l'appui fort de la DRH, il subsiste toujours à ce jour une inconnue sur la reconduction des conventions spécifiques avec le

CEREMA et VNF. FO sera très attentive à la contractualisation des conventions particulières spécifiques avec les établissements publics détachés (ces derniers étant appelés malheureusement à se multiplier), à la matérialisation des conventions d'utilisation et d'occupation des centres de vacances de l'État, à la situation des régisseurs des structures d'accueil et à la gestion des personnels mis à disposition temporairement pour l'encadrement des séjours (chantiers encore en cours).

FORCE OUVRIÈRE sera également extrêmement vigilante sur le maintien des subventions publiques (niveau 2019) attribuées au CGCV et la FNASCE tout au long de cette mandature.

Monsieur le Directeur nous souhaitons que vous ayez à cœur de placer l'action sociale parmi vos préoccupations principales et si cela vous permet de remporter un nouveau challenge, nous aurons ainsi l'occasion de vous en féliciter ensemble.

Merci à toutes et à tous de votre attention.